Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Vacances scolaires droit de garde/hébergement

Par Merely83

Bonjour,
J ai un jugement qui précise :
Durant les périodes de vacances scolaires dates académie
La moitié des vacances excédent 5jours, la première moitié revenant au père les années paires et à la mère les années impaires.
Je suis en zone B les vacances ont démarrés le 6 avril au matin, cette année étant la première moitié pour la mère.
N'ayant pas de communication possible avec le père et pour être dans mes droits et appliquer correctement le jugement Je ne sais pas exactement le jour qu il devra récupérer et me ramener notre fils. a chaque fois le pere me change le jour à sa convenance.
Ma question :
Est ce que j ai mon fils du samedi 6/04 matin
au samedi 13/04 matin ou jusqu au samedi 13/04 soir ? le père le doit le garder à partir du 13/04 matin/soir au 20/04 ou le 21/04 dimanche soir
Merci pour votre aide
Si quelque une a réponse